# Journal of Mauritian Studies

New Series Vol. 3 No. 1



Mahatma Gandhi Institute

# Une minorité ethnique dominante et son identité face à la décolonisation: l'émigration franco-mauricienne en Afrique du Sud (1947-1968)

*Catherine Boudet*

## Abstract

In this paper, the Franco-Mauritian group is conceptualised as a dominant ethnic minority which sought to legitimise and maintain its dominant position and identity under the challenge of decolonisation, by resorting to emigration to South Africa. The group designation « Franco-Mauritian » entails a plurality of social meanings which reveals the ambivalent positioning of the group within the multi-ethnic society of Mauritius after the shattering of the ancient order by independence. Dominant ethnicity in Mauritius has its roots in the slavery system of the 18th century which conferred to the European minority of French origin a structurally dominant position based on race. Its hegemony was further strengthened by the monopoly over the sugar industry. But group identification then shifted from a racial to an ethnic base following the massive introduction of Indian immigrants; Franco-Mauritian domination was eventually challenged by the rise of economic and political elites from the subordinate groups of the plural society and by independence, when formal power went to the Hindu majority. Emigration to South Africa then appeared to be the ultimate strategy for many Franco-Mauritians towards retaining and reproducing their dominant position and identity.

## Introduction

A l'île Maurice, le groupe des Mauriciens blancs d'origine française, ou « Franco-Mauriciens », possède les caractéristiques d'une minorité ethnique dominante qui a affirmé sa puissance dans le cadre des grands empires coloniaux mais qui a été contrainte, avec la décolonisation, de négocier de nouvelles formes de légitimité. Cette position de domination économique et politique est acquise dès le début du peuplement de l'île en 1715 par la France. Elle se maintient malgré le passage sous domination britannique en 1810 et les vagues successives d'immigration qui continuent de façonner la société mauricienne par « *sédimentation progressive* » (BENOIST 1985 : 35-7). Mais le groupe blanc d'origine française voit le processus de décolonisation (1947-1968) mettre un terme à son pouvoir politique au profit de la majorité hindoue. Il se produit alors un exode massif dans ses rangs. Qu'advient-il de l'identité

de dominant lorsque la position hégémonique du groupe est remise en question? Comment, malgré la perte du pouvoir politique et l'émigration qui accentuent son caractère ultra-minoritaire, celui-ci parvient-il à exister et à maintenir sa cohésion ?

A travers l'analyse de la symbolique du signifiant identitaire que constitue le terme « Franco-Mauricien », nous suivrons, dans une perspective de sociologie historique, la trajectoire de l'ethnicité dominante franco-mauricienne afin de comprendre la nature de celle-ci, en rapport avec la dynamique identitaire du groupe et les changements structurels du système de pouvoir induits par la décolonisation. Nous observerons comment l'identité, loin d'être simplement tributaire des changements affectant la domination ethnique, intervient comme ressource mobilisable dans les stratégies de défense de cette domination.

L'ambivalence des représentations attachées au contenu sémantique du terme « Franco-Mauricien » (1) traduit la problématique identitaire d'un groupe dominant qui cherche à re-légitimer, voire à recomposer sa position hégémonique lorsque les fondements de celle-ci sont mis en péril (2), l'émigration en Afrique du Sud jouant un rôle essentiel à cet égard (3).

## 1. Signifiant identitaire et cumul de références

Le nom désignant un groupe constitue un « *signifiant identitaire* » qui évoque son origine, son histoire, sa place dans la hiérarchie sociale et dans les rapports de pouvoir d'une société donnée (CHAUCHAT 1999 : 53). Dans le contexte mauricien, l'utilisation des noms de groupes ou ethnonymes reste toujours difficilement consensuelle (BAGGIONI & ROBILLARD 1991 : 19). Cette ambiguïté permet d'entrevoir la complexité des « *modes opératoires de la construction des rapports ethniques* » (NUNN 2005 : 13). C'est particulièrement vrai du terme « Franco-Mauricien », porteur de deux ambivalences qui révèlent l'impact sur l'identité du groupe des changements structurels survenus dans la hiérarchie sociale de la société plurale mauricienne.

Une première ambivalence s'observe dans la double appartenance, française et mauricienne, énoncée par le lexème « Franco-Mauricien ». Celui-ci est formalisé en 1908 sous la plume du publiciste Hervé de Rauville pour désigner le groupe blanc d'origine, de langue et de culture françaises, dont lui-même est issu (RAUVILLE 1908 : 32). Le terme est calqué, dans un rapport à la fois de similitude et d'opposition, sur celui d'« Indo-Mauricien » qui désigne les Indiens - de confessions hindoue et musulmane - issus du *coolie trade* (1834-1907) et qui ont fait souche dans l'île. Mais si la catégorie « Indo-Mauricien »

est officialisée dans les recensements britanniques à partir de 1891, en revanche celle de « Franco-Mauricien » n'aura jamais d'existence institutionnelle. Dès le recensement de 1846, sa population est englobée dans la « Population générale », catégorie hétérogène qui regroupe par défaut tous ceux qui ne peuvent se prévaloir d'une ancestralité asiatique (Recensement de 1891, cité dans DINAN 2003 : 27).

Malgré son absence des catégorisations officielles, le groupe n'en continue pas moins de conserver une identité distinctive. Peut se définir comme Franco-Mauricien une « [...] *personne de souche française née à Maurice ou en Afrique du Sud de parents mauriciens. Cette personne d'ascendance française provient d'une famille venue dans l'île comme marin, officier du roi, négociant. Cette personne* [...] *est de race blanche et doit être reconnue comme telle par sa communauté* » (BULLIER 1981b : 266). Cette description identifie trois marqueurs identitaires entrant en œuvre dans la définition de l'identité ethnique du groupe franco-mauricien: le critère ethnolinguistique (la langue et la culture françaises); la dimension historique du groupe (héritier de la colonisation française); et enfin le critère racial; il faudrait y ajouter le marqueur religieux (le catholicisme).

L'expression « *doit être reconnue comme telle par sa communauté* » souligne l'importance des mécanismes de l'endo-définition ethnique, qui s'effectuent en particulier par le recours à la généalogie pour garantir la traçabilité de la filiation et donc l'appartenance légitime au groupe. La langue et la culture françaises, la religion catholique et la couleur blanche peuvent alors continuer de s'imposer comme marqueurs ethniques en dehors de toute catégorisation officielle, dans la mesure où ils apparaissent comme les garants de l'héritage d'un passé prestigieux de colonisation de l'île par la France: « *Porteur de civilisation rayonnante, à l'époque où elle culminait dans le monde, l'Européen a fondé l'île* » (Noël MARRIER D'UNIENVILLE 1953, *L'oeuvre étonnante des Mauriciens*, p. 59). La référence à la qualité de peuple fondateur héritier de la colonisation française révèle ainsi un processus d'ethnogénèse, c'est-à-dire de création d'une catégorie ethnique distinctive fondée sur l'identité ancestrale (ERIKSEN 1993 : 70).

Cette ethnogénèse est le reflet d'une organisation ethnique des rapports socio-économiques qui s'est diffusée dans la société mauricienne au 19ème siècle à partir de la plantation sucrière (BOUDET 2004 : 72). La fixation de la langue et de la culture françaises, de la couleur blanche et de la religion catholique comme marqueurs ethniques de la domination, s'effectue par une adéquation entre les caractéristiques culturelles du groupe franco-mauricien et sa position au sommet du système de la plantation où il monopolise pratiquement la

possession des usines sucrières et des grandes plantations (BOUDET 2006 : 183). Le fait que ses marqueurs identitaires fassent l'objet d'une concurrence de la part des autres groupes composant la « Population générale » à la recherche de mobilité ethnosociale (ARNO & ORIAN 1986 : 41, 88-90), témoigne de la capacité du groupe franco-mauricien à définir la norme sociale, ce qui est une caractéristique essentielle de l'ethnicité dominante (DOANE 1997 : 376).

Toutefois, au terme « Franco-Mauricien », les membres du groupe préfèrent généralement celui de « Mauricien » pour se désigner, réservant les ethnonymes (« Chinois », « Hindous », « Créoles » ou « Musulmans ») aux autres groupes de la société mauricienne. Cette tendance à éliminer toute connotation ethnique de leur auto-désignation est révélatrice du souci de s'arroger le monopole de la légitimité du statut de national en s'appuyant sur le rôle pionnier joué par leurs ancêtres dans l'histoire du peuplement de l'île. Bien que le sens courant du terme « Mauricien » englobe depuis les années 1950 tous les natifs de Maurice (NUNN 2005 : 20), c'est l'acception restrictive qui continue de prévaloir à l'intérieur du groupe, comme au 19[ème] siècle, lorsque la dénomination ne s'appliquait qu'aux Blancs d'origine française et natifs de la colonie. Ainsi, loin de se concevoir « *dans une position extérieure au monde social commun mauricien* » comme l'argumentait Jean-Claude Lau Thi Keng (LAU THI KENG 1991 : 99), les Franco-Mauriciens tendent au contraire à situer les autres groupes ethniques en périphérie d'un système de référence articulé autour de la spécificité de leur propre contribution à la construction nationale mauricienne. L'apparente extériorité de leur positionnement exprime surtout des stratégies de maintien de la distance sociale vis-à-vis des autres groupes. La distance sociale, qui définit les formes appropriées et légitimes de contact et d'interaction sociale entre le groupe dominant et les autres groupes de l'ensemble social, prend le relais lorsque les relations intergroupes ne sont plus commandées par la barrière de couleur (BURKEY 1978 : 2, 40).

Une seconde ambivalence s'observe dans le lexème « Franco-Mauricien » qui contient implicitement une concurrence des références raciale et ethnique entrant en jeu dans la définition identitaire du groupe. Les Franco-Mauriciens se considèrent et sont considérés comme étant « *des personnes d'ascendance française, qui en termes raciaux ne sont pas de sang mêlé* » (DUBEY 1997 : 5-6). Ils sont à ce titre plutôt désignés sous le nom de « Blancs » par les autres groupes (BAGGIONI & ROBILLARD 1991). Dans le contexte mauricien, le terme « Blanc » ne renvoie pas seulement à la race, mais également de façon implicite à une situation hégémonique, historiquement déterminée, dans les rapports de pouvoir (SHEIK AMODE HOSSEIN 1992 : 75). L'ethnonyme « Franco-Mauricien » apparaît dès lors comme une façon de « *capter le prestige lié à la francophonie* » pour

euphémiser la référence raciale (BAGGIONI & ROBILLARD 1991 : 40). Il indique bien le passage d'une identité définie en termes raciaux à une identité définie en termes ethniques.

Absent du signifiant identitaire « Franco-Mauricien », le marqueur racial n'est reste pas moins opératoire dans la définition des frontières ethniques du groupe, comme en témoigne l'usage social du terme « Mulâtre ». Pour un Franco-Mauricien, « devenir Mulâtre » ne réfère pas nécessairement au métissage mais peut signifier la déchéance sociale liée à la perte du statut économique et social. Cette adéquation entre race et statut social porte la trace de la mémoire collective de la période coloniale où les deux critères se combinaient pour assurer la position dominante du groupe blanc dans la hiérarchie sociale. Mais l'identité raciale, ressentie comme trop hégémonique, est désormais minorée dans l'interaction sociale. La stratégie de l'euphémisation raciale qui sous-tend le signifiant identitaire « Franco-Mauricien » témoigne donc à nouveau du souci de consolider la légitimité de peuple fondateur, pionnier, en évacuant les connotations négatives et l'image d'oppresseur attachées au passé colonial.

L'ethnonyme « Franco-Mauricien » contient ainsi une double polarisation sémantique qui s'organise entre appartenance ethnique et appartenance nationale d'une part, entre référence ethnique et référence raciale d'autre part. Cette double dialectique ethnique/nationale et ethnique/raciale ainsi que le paradoxe observé entre l'usage social du lexème et sa non-reconnaissance institutionnelle, sont révélateurs de la complexité des processus de maintien et de légitimation de la domination franco-mauricienne. Si le statut de dominant et les conditions d'exercice de la domination contribuent à façonner l'identité du groupe dominant, le sens donné à cette identité découle aussi de son utilisation stratégique dans la compétition intergroupes, en particulier en permettant au groupe dominant de maintenir sa position au sommet de la hiérarchie sociale (DOANE 1997 : 375).

## 2. Trajectoire et modes de légitimation de l'ethnicité dominante

Le concept de minorité dominante fait référence à l'exercice par un groupe ethnique minoritaire d'une domination, culturelle ou politique, à l'intérieur d'un Etat ou d'une nation (KAUFMANN 2004 : 1). L'expression « minorité *dominante* » constitue un oxymoron, dans la mesure où le terme « dominant » peut sembler antinomique de la notion de minorité qui véhicule généralement l'idée d'une subordination, d'une discrimination collective, en tout cas d'une position désavantagée dans la structure du pouvoir. Mais l'existence d'une minorité

dominante est consubstantielle aux sociétés plurales issues de l'expérience coloniale. Dans ces sociétés, la stratification sociale est « hiérocratique », c'est-à-dire qu'elle s'organise de façon coercitive en une pyramide ethnique hiérarchisant des groupes économiquement complémentaires mais considérés comme socialement, culturellement, voire racialement inégaux, sous la domination d'une minorité ethnique, généralement européenne; le pouvoir de cette dernière et celui de l'Etat colonial se renforcent mutuellement en raison de leur étroite collaboration (FURNIVALL 1944, SMITH 1974, SCHERMERHORN 1968).

La minorité dominante se définit par sa capacité à instaurer un schéma de domination qui aboutit à une distribution inégale des ressources politiques, économiques et institutionnelles en sa faveur et à façonner les modes de pensée en vigueur dans la société de manière à faire accepter cet état de fait (DOANE 1997 : 376). Les deux principaux référents de la domination ethnique sont l'exercice du pouvoir politique et l'ancienneté sur le sol (KAUFMANN 2004 : 3). Le contrôle de l'appareil étatique est le pivot de la domination ethnique car il permet de contrôler l'allocation des ressources de la société (BURKEY 1978 : 2), tandis que la référence à l'autochtonie participe des mécanismes de légitimation du pouvoir (KAUFMANN 2004 : 3).

D'un point de vue analytique, la notion de minorité ethnique doit être distinguée de celle d'élite. Dans une acception large, la qualité d'élite désigne un groupe numériquement minoritaire disposant dans une société donnée d'une position, d'un prestige ou de privilèges particuliers qui lui confèrent la légitimité d'orienter la gestion des affaires communes (BUSINO 1992 : 4). Les notions d'élite et de minorité ethnique dominante sont voisines en termes de contrôle du pouvoir et de maîtrise de l'allocation des ressources physiques et symboliques. En revanche, elles diffèrent fondamentalement dans leur affiliation, dans la mesure où l'appartenance au groupe ethnique repose sur l'ancestralité, c'est-à-dire le sentiment d'une origine commune qui fonde le lien communautaire, alors que la notion d'élite n'implique pas d'héritage historique.

Dans les sociétés plurales hiérocratiques, les notions d'élite et de minorité dominante se recoupent. Elles vont même jusqu'à se confondre dans la société esclavagiste, qui représente le type le plus rigide de société plurale, où se manifeste la plus grande fermeture des groupes en présence. La « barrière de couleur » instaurée juridiquement empêche alors toute mobilité ethnosociale des groupes ethniques dominés vers le groupe dominant. Le plus clair indicateur de subordination est l'impossibilité d'avoir une élite reconnue au sein des groupes dominés. En revanche, dans les sociétés plurales où la stratification sociale est « transversale » (« *unranked* ») chaque groupe possède sa propre stratification et donc sa propre élite (HOROWITZ 1985). La structure

de la société plurale n'est donc pas figée. Elle est amenée à évoluer sous la pression des revendications des élites émergentes des groupes subordonnés, voire à prendre fin avec l'accession à l'indépendance qui augure de la formation d'une communauté nationale, possédant des institutions communes et une forme d'identité commune (SMITH 1974).

La question de la reproduction des conditions d'existence de la domination ethnique est ainsi au cœur de la problématique de la transformation du système de stratification et de domination de la société plurale (DOANE 1997 : 383). Les minorités dominantes peuvent adopter deux types de stratégies de maintien de leurs frontières ethniques: exclusionnistes ou expansionnistes. Les stratégies ethniques exclusionnistes mettent l'accent sur la préservation des spécificités ethniques du groupe, y compris par des procédés d'exclusion au sein même de celui-ci. A l'inverse, les ethnies dominantes engagées dans des stratégies d'expansion cherchent à projeter leur domination vers de nouveaux territoires, même au détriment de la spécificité identitaire de leur propre groupe (KAUFMANN 2004 : 1).

A Maurice, la structure hiérocratique de la société plurale prend racine dans le système esclavagiste mis en place pendant la période d'occupation française de l'île, juridiquement codifié par le Code Noir de 1723 qui distingue « Blancs », « Libres de couleur » et « Esclaves ». Mais le critère positionnel de la puissance du groupe blanc est progressivement battu en brèche après le passage sous domination britannique (1810), par la suppression de la barrière de couleur (1829) et par l'abolition de l'esclavage (1835), qui ouvrent la possibilité d'une mobilité sociale aux anciens Esclaves et « Libres de couleur ». De ce dernier groupe, qui accède à l'éducation secondaire au Collège Royal autrefois réservé aux seuls Blancs, émerge une élite de professionnels, notamment médecins et avocats, qui sera la première à concurrencer le groupe franco-mauricien dans ses prérogatives. Puis les engagés indiens, arrivés dans l'île dans le cadre du *coolie trade* (1834-1907) pour remplacer les anciens esclaves, accèdent eux aussi au foncier et commencent à leur tour à former une élite, principalement foncière et négociante. L'émergence d'élites dans les groupes subordonnés de la société plurale amorce le déclin de la hiérarchie verticale fondée sur la catégorisation raciale qui garantissait l'existence d'un groupe-élite blanc, au profit d'une hiérarchie de type transversal.

Outre sa disparition de la catégorisation officielle et la remise en question de son hégémonie, le groupe blanc se voit progressivement submergé démographiquement. Son effectif n'avait cessé de croître pendant toute la période de l'esclavage, passant de 3 163 personnes en 1767 (date du premier recensement dans l'île), à 8 592 personnes en 1830 (date à laquelle il est recensé pour la dernière fois en tant que tel). En revanche, son importance numérique

décline sensiblement après l'abolition de l'esclavage. Si l'on se réfère au recensement de la population mauricienne par lieu de résidence, effectué en 1946 en tenant compte des anciennes catégorisations raciales qui n'apparaissent plus dans le recensement général, le groupe blanc ne compte plus à cette date que 6 500 personnes, soit seulement 3% de la population (*Mauritius Adult Residential Population Census* du 31 décembre 1946, *Le Cernéen-Le Mauricien-Advance* n°1626 du 20 septembre 1947). Ce qui laisse à penser qu'il n'a en réalité jamais atteint le nombre symbolique des « dix mille » qu'on a continué de lui attribuer communément depuis qu'il avait été avancé par le leader politique franco-mauricien Henry Leclézio en 1914 (LECLEZIO H. 1914, « People and Politics », *Mauritius Illustrated*, p. 139).

En dépit de l'accentuation de son caractère minoritaire, une fraction du groupe blanc parvient néanmoins à maintenir, voire à renforcer son pouvoir par l'acquisition du monopole sucrier. La monoculture sucrière, qui s'impose à Maurice lorsque l'île obtient en 1825, en tant que colonie de la Couronne, un accès préférentiel au marché britannique pour l'exportation de ses sucres, est un facteur déterminant dans la ré-affirmation de la domination franco-mauricienne (BOUDET 2006 : 180 ). En 1830, les « Blancs », tout en ne représentant que 8,9% de la population totale de l'île, possèdent 86,6% du total des terres et 92,5% des terres cultivées en canne (*Recensements* et ALLEN 1983 : 125).

L'émergence d'une élite sucrière ne concerne pas tout le groupe blanc franco-mauricien. Avec le processus de centralisation des usines sucrières qui débute en 1867, les usiniers et les grands planteurs investissent le sommet du système pyramidal de la plantation en s'arrogeant le monopole de la production industrielle du sucre. Ils se constituent ainsi en une plantocratie qui forme un « noyau » dominant au sein même du groupe ethnique. Tandis qu'un nombre croissant de familles blanches qui ne peuvent surmonter la concentration du capital sont exclues de la propriété sucrière et par conséquent de la plantocratie, cette dernière agrège, de façon marginale, un petit nombre de propriétaires terriens britanniques, de couleur et indo-mauriciens. La couleur blanche reste néanmoins le symbole du pouvoir sucrier; elle permet d'occulter à la fois le processus de hiérarchisation sociale au sein du groupe ethnique et celui d'assimilation d'élites ethniquement distinctes, pour conserver à la domination un caractère monolithique qui assure le maintien de la hiérarchie assignatrice du système (BOUDET 2006 : 183). La polarisation interne au groupe blanc s'exprime alors sous la forme d'un clivage entre « grands Blancs » (aristocrates) et « petits Blancs » (ou « *commoners* »), qui indique que prestige des origines aristocratiques et contrôle de la grande propriété sucrière se confondent pour assurer le marquage de la domination au sein du groupe. Il apparaît donc que le caractère minoritaire du groupe franco-mauricien n'a pas

découlé du seul facteur démographique; il résulte aussi des stratégies de concentration du pouvoir en son sein.

L'investissement de l'espace politique, et en particulier l'exercice du pouvoir législatif grâce à l'introduction du principe électif par la Constitution de 1885, permet à la plantocratie de s'organiser en une oligarchie sucrière. Cette capacité d'organisation politique, qui est un critère essentiel de la formation et de la reproduction des élites (MOSCA 1939), assure la pérennité de sa position hégémonique malgré la perte des fondements structurels de la domination. A sa création en 1853, la Chambre d'Agriculture, organe de défense des intérêts de l'oligarchie sucrière, compte 30 membres (TOUSSAINT A., *Historique de la Chambre d'Agriculture* : 3-5), ce qui donne une indication sur l'importance du phénomène de concentration de l'élite sucrière. En 1909 la Commission royale d'enquête sur les finances publiques de la colonie (Commission *Swettenham*) souligne la « concentration excessive » des ressources de la colonie dans la seule industrie sucrière et, de ce fait, son extrême vulnérabilité aux variations des cours mondiaux du sucre. Les conclusions de la Commission *Swettenham* confirment le caractère dominant de l'oligarchie sucrière, dont la capacité à orienter l'activité économique de la colonie toute entière place la gestion des finances publiques sous son emprise (BOUDET 2006 : 179).

Le critère positionnel de l'élite est ainsi remplacé à partir de 1885, toujours au bénéfice du groupe franco-mauricien, par un système oligarchique. Mais au sommet de la nouvelle pyramide sociale, se dessinent entre l'oligarchie sucrière et les élites possédantes des autres groupes ethniques, des ententes économiques qui préfigurent l'émergence à partir de 1945 de la « consociation » mauricienne (BOUDET 2003), c'est-à-dire d'un système de coopération politique entre élites ethniques de la société plurale, en situation d'interdépendance contrainte. Avec la pratique des conférences constitutionnelles instituées en vue de l'introduction du suffrage universel (1958), de l'octroi de la semi-autonomie (1961) puis de l'indépendance (1968), l'oligarchie sucrière perd inexorablement le pouvoir politique formel et se voit contrainte de composer avec les autres élites ethniques au sein d'un système de *power sharing*, dans lequel l'arbitrage britannique joue un rôle de régulateur.

Les ententes consociatives de la décolonisation ont pour effet d'élargir le fossé déjà creusé par la concentration sucrière entre l'oligarchie et le reste du groupe franco-mauricien, alors que dans le même temps la nécessaire cohésion du groupe devient un enjeu politique dans un système électif fondé sur la représentation communautaire. Si le groupe conserve une identité commune vis-à-vis des autres grâce à la préservation de ses frontières ethniques par les marqueurs de la domination, l'ethnicité ne garantit pas pour autant son unité

effective, pas plus qu'elle ne présuppose un même degré d'identification parmi ses membres. Ceux-ci sont affectés de manière différentielle par les changements survenus dans le système de stratification ethnique. Si les élites politiques franco-mauriciennes et les personnalités du monde sucrier sont étroitement associées au processus constitutionnel de décolonisation (1947-1967), en revanche un grand nombre de Franco-Mauriciens se perçoivent désormais dans la position de « *colonisateur colonisé* », ainsi qu'il apparaît sous la plume de Philippe Lenoir :

> On pourrait dire, en se basant sur l'importance des ethnies et l'exercice du pouvoir politique, que Maurice a été victime, dans une certaine mesure, d'une colonisation à rebours dans laquelle les derniers venus se sont imposés aux premiers occupants, c'est-à-dire aux Français qui étaient en quelque sorte les "indigènes" de cette île déserte et aux esclaves qu'ils avaient importés après s'y être établis, aux Noirs et aux Métis. Cette colonisation à rebours consacre la domination politique des Indo-Mauriciens, fils des immigrants indiens, sur les descendants des premiers habitants et sur la population générale (LENOIR P. 1979, « Un cas limite de pluralisme : l'île Maurice », *Cultures* 6(1) : 82-3.

Par le recours au référent de l'autochtonie (à laquelle est assimilée ici, la qualité de premier occupant), ces propos du dernier rédacteur en chef du journal franco-mauricien *Le Cernéen* réaffirment l'aspect culturel de la domination ethnique. La qualité de premier occupant devient ainsi porteuse d'une mystique légitimatrice du maintien au pouvoir de la minorité dominante face aux autres groupes de la société plurale, issus eux aussi de l'immigration. Le recours à l'aspect culturel de la domination sert de fondement à la production d'un discours identitaire centré sur l'argument d'un « péril hindou ». Cette thématique émerge à la veille des conférences constitutionnelles où doivent se jouer l'avenir du statut de la colonie et la future carte de la répartition du pouvoir politique entre les communautés. Théorisé en 1953 par Noël Marrier d'Unienville, le prédécesseur de Philippe Lenoir au *Cernéen*, l'argumentaire du péril hindou stigmatise le *Parti Travailliste* et son militantisme en faveur de l'octroi du suffrage universel et de l'indépendance, identifié à la défense des intérêts de la communauté hindoue :

> Le suffrage universel ici veut dire, personne n'en doute, le suffrage hindou. Le suffrage hindou veut dire l'hégémonie hindoue. L'hégémonie hindoue signifie fatalement... l'annexion, dans un temps plus ou moins long, de l'île Maurice à l'Inde (Noël MARRIER D'UNIENVILLE, dans *Le Cernéen* du 04 juin 1953).

Pour lutter contre le spectre de l'« *hégémonie hindoue* », l'argumentaire du péril hindou joue simultanément sur deux registres: ethnique et racial. Il utilise le registre ethnique pour susciter des solidarités trans-ethniques dans le but de rallier les minorités créole, chinoise et musulmane derrière le *Parti Mauricien*, contre le *Parti Travailliste*; et il a recours à la solidarité raciale afin d'empêcher

la diffusion au sein du groupe franco-mauricien du discours de classe prôné par ce dernier (BOUDET 2005 : 38). Le référent racial, en posant chaque groupe comme homogène et assigné dans une hiérarchie sociale fixe d'essence raciale, sert à réaffirmer une forme d'identité commune à tous les membres du groupe blanc tandis que l'argument de l'antériorité sur le sol mauricien est utilisé pour conférer un surcroît de légitimité au groupe-élite blanc en tant que *leader* historiquement légitime.

Mais l'excessive politisation de l'argument du péril hindou finit par forger dans la mentalité des Franco-Mauriciens un « *complexe obsidional* » (BULLIER 1981b : 266), une peur de se retrouver minoritaire, voire assimilé. Cette politisation a pour effet pervers, au lieu de susciter l'union escomptée, de déclencher la désolidarisation du groupe, qui s'exprime principalement par l'émigration: les Franco-Mauriciens émigrent en masse dans les années qui précèdent l'indépendance. Le caractère précipité des départs confère à l'émigration l'allure d'une véritable débâcle migratoire :

> Pendant que nous regardions vers l'Australie, d'autres familles mauriciennes émigraient en masse vers l'Afrique du Sud ou l'Afrique de l'Est (Kenya et Tanganyika). D'une semaine sur l'autre, des groupes entiers de frères et de sœurs disparaissaient de l'école, étant partis outre-mer. Bientôt nous rejoignîmes le mouvement d'exode, mais vers un autre coin du globe. (Témoignage de Bernard Lionnet, dont la famille émigre en Australie dans les années 1960, cité dans DUYKER 1986 : 208, traduction de l'auteur).

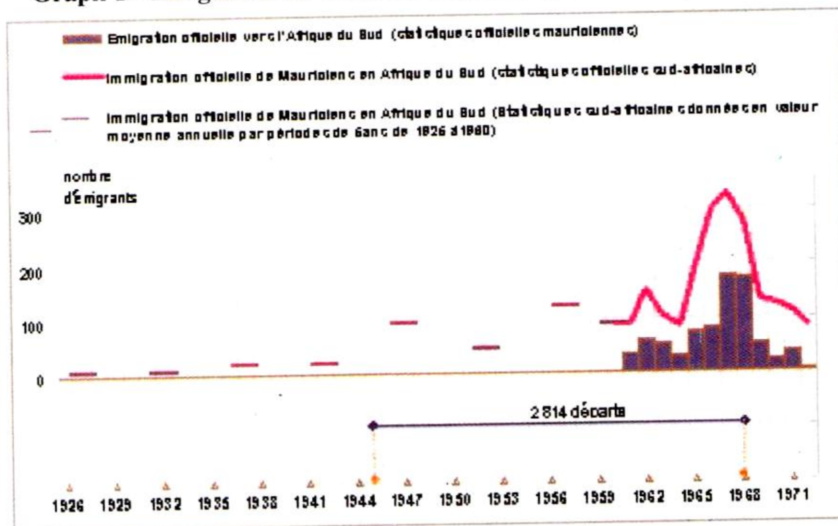
L'Afrique du Sud apparaît alors comme une destination privilégiée de l'émigration franco-mauricienne, en raison de la perspective spécifique qu'elle offre aux stratégies de préservation de la domination ethnique.

## 3. L'émigration en Afrique du Sud: limite ou ressource du pouvoir ethnique ?

L'exode de la décolonisation s'effectue de façon préférentielle vers les deux provinces sucrières sud-africaines du Natal et du Zoulouland (actuellement réunies sous le nom de KwaZulu-Natal). Il se greffe sur une présence franco-mauricienne ancienne, qui remonte aux débuts de la mise en valeur des terres du Natal par les sociétés de colonisation britanniques au milieu du 19ème siècle (BOUDET 2004 : 196). En raison de son ancienneté, mais aussi des entrées clandestines, des différentes formes d'assimilation et des changements de nationalité des migrants, il est difficile, voire impossible d'évaluer avec précision la présence franco-mauricienne au KwaZulu-Natal et dans l'ensemble du pays. Si bien que l'émigration franco-mauricienne peut se décrire comme « *séculaire mais silencieuse* » (DINAN 1985 : 204). Il est néanmoins possible, en utilisant les

statistiques existantes regroupées dans le graphique ci-dessous, d'avoir un ordre de grandeur de l'exode qui atteint son apogée entre 1965 et 1968.

**Graph 1 - Emigration de Maurice vers l'Afrique du Sud (1925-1972)**



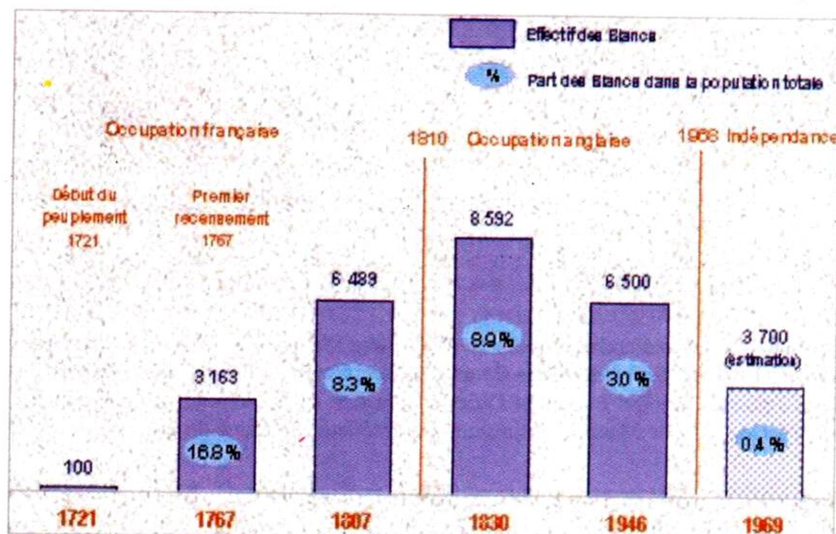

Réalisation: l'auteur, d'après DINAN M. 1985, *Une île éclatée : analyse de l'émigration mauricienne - 1960-1982*, Port-Louis (Maurice), Best Graphics, 239 p. / *International Travel & Tourism Statistics*, Central Statistical Office, Ministère de la Planification Economique et du Développement de l'Ile Maurice / Ministère de l'Intérieur d'Afrique du Sud.

Depuis 1925, l'émigration quoique faible est régulière. L'exode s'amorce en 1947-1948, années qui marquent simultanément l'introduction de la nouvelle Constitution mauricienne octroyant le droit de vote aux Indo-Mauriciens, et l'avènement du Parti Nationaliste afrikaner en Afrique du Sud. L'émigration officielle est alors en moyenne de 90 personnes par an, puis cette moyenne passe la barre des 100 migrants par an. L'exode atteint son apogée dans les trois années qui précèdent l'octroi de l'indépendance pour culminer en 1967 avec 327 émigrants, le flux se tarissant par la suite. Après l'indépendance, l'émigration vers l'Afrique du Sud restera très faible, fluctuant principalement en fonction des changements de gouvernement dans l'île (BOUDET 2004 : 305).

Un total de 2 814 migrants officiels en provenance de Maurice sont enregistrés par les statistiques officielles sud-africaines entre 1945 et 1968. Ces chiffres ne sauraient contenir toute la réalité du phénomène migratoire, du fait de l'émigration clandestine, qui représenterait pour cette période 60% de l'émigration totale vers l'Afrique du Sud (BOUDET 2004 : 306). Néanmoins, l'Afrique du Sud étant alors sous régime d'apartheid, il semble raisonnable d'avancer que cette émigration officielle est le fait de Blancs et de Mulâtres (assimilés au groupe blanc par la législation sud-africaine de l'apartheid dès lors qu'ils remplissent les critères

phénotypiques), l'émigration non-officielle étant alors principalement le fait des sections plus métissées de la Population Générale qui ne peuvent obtenir de permis d'entrée dans le pays en raison de leur degré de métissage. Alors que le groupe blanc ne compte déjà plus que 6 500 personnes en 1946, plus de 2 814 de ses membres auraient donc quitté Maurice pour l'Afrique du Sud entre 1945 et 1968. Ces estimations tendent donc à montrer que le groupe blanc franco-mauricien aurait perdu au moins un tiers de ses effectifs pendant la période de la décolonisation de Maurice, par la seule émigration vers l'Afrique du Sud.

**Graph 2 - Evolution de la population blanche dans l'île (1721-1969)**




Réalisation : l'auteur , d'après : Recensements / pour l'année 1946 : *Le Cernéen-Le Mauricien-Advance* n°1626 du 20 octobre 1947.

C'est principalement au Natal, où une importante communauté franco-mauricienne est déjà implantée, que la plupart des émigrants choisissent de s'installer: de 1961 à 1982, cette province draine 60% de l'émigration mauricienne (DINAN 1985 : 208). L'importance de la communauté est estimée par l'agent consulaire de France à Durban, Alex Bax, lui-même Franco-Mauricien, entre 7 000 et 8 000 personnes en 1975, y compris les migrants de première génération et leur descendance directe (BAX 1975 : 608).

Le choix de s'installer dans un pays non francophone peut sembler paradoxal pour un groupe affirmant la langue et la culture françaises comme fondatrices de son identité (BULLIER 1981a : 269). L'émigration répond à des motivations qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies de recomposition du pouvoir sucrier et de recherche sécuritaire. A cet égard elle semble s'effectuer au détriment de l'appartenance à l'ensemble d'origine, mais faut-il pour autant en déduire un abandon de l'identité dominante ?

L'émigration vers l'Afrique du Sud est motivée en première instance par les perspectives qu'offre la terre du Natal en matière d'industrie sucrière. Cette émigration sucrière est bien antérieure à la période de la décolonisation. Elle s'est effectuée de façon perlée depuis 1847, date à laquelle les premiers migrants venus de Maurice s'installent au Natal et y introduisent la culture de la canne à sucre (HATTERSLEY 1950 : 119), les vagues migratoires successives coïncidant avec les crises sucrières qui rythment le processus de concentration du capital sucrier. Le premier mouvement d'émigration de Maurice vers le Natal est le fait de planteurs d'origine britannique. Il a lieu en 1847, année où la crise sucrière qui touche l'île permet aux Franco-Mauriciens de reprendre le contrôle du capital sucrier sur les Britanniques, ce qui semble indiquer que le Natal offre déjà une terre d'expansion privilégiée pour ceux qui se retrouvent exclus des recompositions du foncier à Maurice (BOUDET 2006). Une deuxième vague de départs a lieu dans les années 1870, lorsque se met en place à Maurice le système d'usines centrales. Les émigrants sont alors des planteurs franco-mauriciens qui, en l'absence des fonds indispensables pour surmonter la concentration usinière, ont perdu ou revendu leurs propriétés. R. de Montille en 1871 et Mélidor Chéron en 1873 seraient ainsi les premiers Franco-Mauriciens à fonder leur propre domaine sucrier au Natal (OSBORN 1964 : 83 et ROUILLARD 2000 : 11).

Tout au long du processus de concentration usinière à Maurice, qui se poursuit au 20ème siècle, l'installation dans la ceinture sucrière de l'Afrique du Sud permet aux familles victimes du processus de rétrécissement du noyau ethnique dominant, de renouer avec le sucre par l'acquisition de nouvelles plantations sucrières. Pour d'autres, l'émigration permet au contraire de sortir du système de la plantation et d'échapper ainsi à l'hégémonie de l'oligarchie sucrière en trouvant un emploi dans d'autres secteurs économiques : « *les capitalistes nous ont trop fait souffrir* » déclare amèrement Henri de F., qui, ne voulant pas travailler dans l'industrie sucrière comme son père, directeur de plantation sur une propriété sucrière, part en 1956 étudier au Cap avant de rentrer dans l'industrie textile à Durban (cité dans BOUDET 2004 : 296).

L'émigration peut donc se lire comme l'expression des effets centrifuges de la domination ethnique à Maurice. Mais elle est également le fait de familles de l'oligarchie sucrière qui investissent au Natal. En 1919, un consortium de l'oligarchie sucrière mauricienne, le groupe *Stafford Mayer*, rachète une usine sucrière en faillite sur la côte Sud du Natal et la rebaptise *Melville*. L'entrée dans le milieu usinier sud-africain du groupe *Stafford Mayer*, dont le conseil d'administration est composé de membres influents de l'oligarchie sucrière - dont Jules Leclézio, fils de Sir Henry Leclézio et propriétaire de l'usine centralisée de *Mont Désert-Alma* à Maurice - diffère des vagues d'implantation

précédentes : loin d'être une conséquence des effets centrifuges de la centralisation à Maurice, elle peut se lire comme une dimension expansionniste de la domination sucrière (BOUDET 2006).

Alors que la décolonisation s'amorce à Maurice, l'émigration est motivée par la peur du « péril hindou », et au sens plus large, par le sentiment d'un échec de l'Etat en voie de décolonisation à assurer la sécurité des citoyens. L'exode des capitaux en direction de l'Afrique du Sud qui a lieu principalement entre 1962 et 1965, et qui par son importance équivaut alors à 6,5% du PIB annuel de Maurice, participe aussi des stratégies de recomposition de la domination économique face à l'incertitude du processus de décolonisation (BOUDET 2004 : 306).

Le sentiment d'anomie sociale et d'insécurité lié aux tensions du processus constitutionnel à Maurice contraste dans l'esprit des candidats à l'émigration avec la perception d'une Afrique du Sud où règne un ordre social sécurisé maintenu par l'Etat afrikaner : « [A Maurice] *sur les propriétés sucrières, les Blancs étaient très isolés. Nous dormions avec le révolver chargé sous l'oreiller.* [...] *Quand nous sommes venus en Afrique du Sud, nous pensions que c'était formidable, nous pensions qu'il y avait du contrôle. Ce n'est que plus tard que nous avons réalisé ce qu'était réellement l'apartheid* », déclare Marie-France L., arrivée en 1965 au Natal avec son époux qui prend la direction d'un moulin sucrier sur la côte Nord (cité dans BOUDET 2004 : 312, 314). Plus largement, l'nstallation en Afrique du Sud permet aux migrants de retrouver les cadres d'un ordre social favorable, dans lequel ils jouissent des prérogatives sociales et économiques attachées à la race, et dont le système d'apartheid alors en vigueur apparaît comme le meilleur garant: « *J'étais heureuse au départ de venir dans un pays de "Blancs". On se sentait libre, tout était pour nous* », déclare Marcelle M. arrivée à Durban en 1962 (cité dans BOUDET 2004 : 370). Le régime d'apartheid qui prévaut dans la société d'installation au moment de l'exode (1947-1980), en ré-instaurant *de facto* la barrière de couleur dans l'accès à l'espace résidentiel, au système éducatif et au marché du travail, contribue à canaliser l'intégration des immigrants franco-mauriciens au sein du groupe dominant de la société sud-africaine. Il fournit ainsi les conditions de la reproduction d'une domination de type hiérocratique. L'émigration des Franco-Mauriciens vers l'Afrique du Sud dans ses diverses modalités peut donc s'analyser comme une stratégie de préservation d'un ordre social vertical simple, où statut ethnique et statut social coïncident en leur faveur.

Face aux bouleversements de la structure du pouvoir dans la société plurale mauricienne, l'émigration vers la province sucrière du KwaZulu-Natal participe donc des mécanismes de conservation de l'ethnicité dominante : soit

comme un effet centrifuge des stratégies de concentration du pouvoir au sein du noyau dominant du groupe franco-mauricien; soit comme stratégie expansive de projection de la domination économique et culturelle vers un nouvel espace sucrier et de surcroît politiquement favorable.

La ceinture sucrière du Natal représente ainsi le point de convergence de l'émigration dans ses diverses modalités du fait qu'elle combine un ensemble de facteurs politiques et économiques répondant aux attentes des émigrants et qui contribue à fonder un « *tropisme sud-africain* » (BULLIER 1981b : 266). Ce tropisme sud-africain, ou plus précisément, « natalien », qui imprègne les représentations sociales, offre un espace ressenti comme proche, accessible, favorable et un sentiment de proximité résultant de l'ancienneté et de la densité des liens sucriers entre Maurice et le Natal :

> Nous avons du sucre dans notre sang… Nos traditions de planteurs se maintinrent au Natal et plus particulièrement dans cette région Nord qu'on appelle "sugar belt" - la zone ou ceinture sucrière - où, aidés par le climat et le sol, sans oublier le gouvernement, les planteurs réussissent si bien. (Lenoir P. 1968, « Les Mauriciens au Natal », *Le Cernéen* n°5406 du 27 juillet 1968).

Le tropisme natalien fonctionne sur le mode du mythe de la terre promise qui confère au Natal un caractère d'espace privilégié de réussite, un « *champ d'expansion immédiate du moi* » (ABOU 1986 : 198, 202), comme en témoigne le récit de voyage d'une Franco-Mauricienne au terme d'un séjour de quatre années (1940-44) dans ce pays :

> Que ceux qui, bientôt peut-être, s'en iront vers ces rives, sachent que l'Afrique récompense ceux qui lui font confiance (ROUILLARD S. 1944, *Mes quatre années en Afrique du Sud*, Port-Louis (Maurice), General Printing and Stationery Company, pp. 16-7).

L'émigration fournit ainsi le cadre d'une ré-articulation entre l'individuel et le communautaire, le champ d'expansion des « moi » des migrants se combinant aux stratégies d'expansion de l'ethnicité dominante: « *J'étais jeune, je croyais que j'allais faire fortune* », déclare France G. qui émigre à Durban en 1962. « *Nous avons entendu à cette époque que les Mauriciens partaient au Sud-Afrique, et qu'il y avait là-bas un avenir qu'il n'y avait pas à Maurice* », se souvient Arlette R., qui émigre en 1953 avec sa famille et dont le mari trouve alors un emploi sur une propriété sucrière dans le district de Tongaat (cités dans BOUDET 2004 : 317 et 376).

L'installation au Natal, et en particulier en ville de Durban, fournit également un champ d'expansion privilégié de l'ethnicité dominante en favorisant la reproduction de l'organisation communautaire du groupe, de son système de

valeurs et de clivages, ce qui contribue à faire de l'installation dans la province du KwaZulu-Natal une émigration partielle: « *les Mauriciens n'émigraient pas, ils recréaient leur île au Natal* », explique Lucien M., qui arrive au Natal en 1958 où il obtiendra un poste de chimiste dans une usine sucrière de la Côte Sud. Par la « recommunautarisation » du groupe franco-mauricien au Natal (BOUDET 2004 : 343-4), l'ethnicité dominante continue, à travers l'émigration de capitaliser des ressources de pouvoir et d'identité en s'appuyant sur ses marqueurs ethniques que sont la race blanche, la religion catholique et l'ancestralité française (symbolisée par la langue française).

Si ces marqueurs restent pertinents en migration, c'est grâce à leur capacité à être contextualisables et à donner du sens à l'expérience des migrants dans leur société d'accueil en tant que porteurs d'une identité dominante. La religion catholique reste un signifiant identitaire fort en raison de sa qualité de vecteur de conservation d'une identité de pionniers et de missionnaires (porteurs de la foi chrétienne en terre sud-africaine). Même si la fonction communicationnelle de la langue française perd de sa force en raison de l'assimilation des seconde et troisième générations au milieu anglophone, au point de devenir un « *isolat en état d'infériorisation sociologique et d'anglicisation* » (BULLIER 1981a : 158), elle reste un marqueur signifiant, témoin d'une identité ancestrale ayant survécu aux déracinements. Elle acquiert même une dimension d'universalité en tant que support des réseaux économiques développés par les Franco-Mauriciens avec la France et l'Afrique francophone à partir de l'Afrique du Sud et qui permettent à ces derniers de capitaliser du pouvoir économique.

## Conclusion

Le marquage identitaire de la minorité dominante franco-mauricienne a suivi les lignes de la construction et de la déconstruction de la société plurale mauricienne. Au sein de cette dernière, le groupe franco-mauricien s'est constitué par un processus d'ethnogénèse dans lequel l'ancestralité et la référence raciale entrent en relation dialectique pour gérer la distance sociale vis-à-vis des autres groupes de la société plurale lorsqu'est abolie la barrière de couleur qui fondait sa situation hégémonique initiale. Si l'identité franco-mauricienne s'imprègne des changements structurels affectant le système hiérocratique de la société plurale mauricienne, elle intervient aussi comme ressource mobilisable dans la gestion de ces changements par le groupe.

Tout au long de la période d'occupation britannique, le groupe-élite dominant héritier de la colonisation française a vu s'effriter sa domination catégorielle, sociale et politique. Le contexte politique de la décolonisation, mettant un terme à la structure hiérocratique de la société mauricienne, exacerbe le

sentiment d'un rapport de forces défavorable au groupe franco-mauricien, démographiquement minoritaire et de surcroît fortement clivé, face à l'émergence politique de la majorité hindoue. La mise en place des mécanismes de *power sharing* de la consociation favorise le maintien du pouvoir économique de l'élite sucrière, qui constitue le noyau dominant du groupe franco-mauricien. En revanche, il ne reste aux exclus de la consociation et de la concentration du noyau ethnique dominant d'autre alternative que l'émigration vers l'Afrique du Sud pour reconstruire leur système de prérogatives et leur identité de dominants.

L'émigration contribue à accentuer le caractère ultra-minoritaire du groupe blanc dans l'île en le dépeuplant d'au moins un tiers de son effectif, mais elle est constitutive de sa survivance et de son adaptation aux changements de la société plurale mauricienne. En effet, l'exode peut s'analyser comme une forme protestataire de réponse à la décolonisation ou comme le refus d'une dilution culturelle et identitaire au sein du nouvel ensemble national. *A contrario* le choix de rester dans l'île participe de l'acceptation d'un nouveau modèle national multiculturel alternatif au modèle hiérocratique colonial. Des personnalités franco-mauriciennes jouent un rôle de premier plan dans la création de mouvements de solidarité trans-ethnique, comme Louis Espitalier-Noël, membre co-fondateur d'un *Mouvement d'Entente Nationale* créé après les émeutes ethniques de mai 1965 qui cherche à mobiliser la population contre « *la démolition cruelle de notre entité mauricienne* » (*Le Cernéen* n°4588 du 28 mai 1965), ou Edwin de Robillard, président de la *Solidarité Fraternelle Mauricienne*, qui en appelle à toutes les confessions religieuses de Maurice pour obtenir un retour au calme (*Le Cernéen* n°4589 du 29 mai 1965).

Du fait du tropisme natalien, l'émigration n'instaure toutefois pas une césure totale entre les émigrants et l'île. Pendant positif du « péril hindou » qui fait revivre le traumatisme initial du départ de la France vers Maurice, le tropisme natalien a valeur ontologique dans la mesure où le nouvel exode (de Maurice vers l'Afrique du Sud) reproduit à l'identique, mais sur des bases nouvelles, la saga initiale du premier exode de la période de la Révolution française (de la France vers Maurice) et du premier ré-enracinement. Le tropisme natalien fournit ainsi les conditions d'une reproduction des fondements économiques et culturels de la réussite initiale génératrice de l'identité dominante franco-mauricienne. Il renouvelle les fondements culturels du caractère pionnier du groupe et donc de sa légitimité de dominant y compris à travers l'émigration: « *Nous sommes arrivés à Maurice en premier et personne ne pourra remettre ça en question. Nous ne sommes pas des colonialistes, nous ne sommes pas des impérialistes. Je dis ça à mes enfants: n'oubliez jamais ça* », s'exclame Raymond M., installé à Durban depuis la fin des années 1970. L'île apparaît

ainsi comme le point nodal de l'appartenance, le milieu initial où s'est réalisé le succès du groupe et qui en assure la reproductibilité, favorisant donc la conservation du pouvoir ethnique.

L'émigration au KwaZulu-Natal, stratégie ultime de préservation de l'ethnicité dominante, réalise ainsi une conjonction des diverses modalités de la domination ethnique: le maintien dans l'île d'un noyau ethnique dominant défendant sa spécificité identitaire; et la projection expansionniste vers des territoires nouveaux permettant de renouveler les ancrages de cette domination dans une dimension transnationale qui leur confère un surcroît de légitimité. Le déracinement n'étant pas complet, le groupe, grâce à ses ancrages fédérateurs à la fois territoriaux et identitaires, reste maître de sa propre destinée.

## Bibliographie


1. **Abou S.** 1986, *L'identité culturelle - relations interethniques et problèmes d'acculturation*, Paris, Anthropos, (2[nde] éd.), 235 p.

2. **Allen R. B.** 1983, *Creoles, Indian Immigrants and the Restructuring of Society and Economy in Mauritius, 1767-1885*, 293 p. (Ph. D. Thesis: Histoire : University of Illinois).

3. **Arno T., Orian C.** 1986, *Ile Maurice. Une société multiraciale*, Paris, L'Harmattan, 182 p.

4. **Baggioni D. & Robillard D.** (de) 1991, *Ile Maurice, une francophonie paradoxale*, Paris, L'Harmattan, 185 p.

5. **Barth F.** 1969, *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organisation of Cultural Difference*, Oslo, Scandinavian University Press, 153 p.

6. **Bax A.** 1975, « La langue française et les Mauriciens du Natal », *Comptes Rendus trimestriels de l'Académie des Sciences*, 35 (4) : 605-11.

7. **Benedict B.** 1965, *Mauritius: the Problems of a Plural Society*, Londres, Institute of Race Relations, Pall Mall, 72 p.

8. **Benoist J.** 1974, « Perspectives pour une connaissance des sociétés contemporaines des Mascareignes et des Seychelles », *Annuaire des Pays de l'Océan Indien* (Aix-en-Provence, CERSOI, Presses Universitaires d'Aix-Marseille), 1 : 223-233.

9. **Boudet C.** 2003, « L'émergence de la démocratie consociative à Maurice (1948-1968) », *Annuaire des Pays de l'Océan Indien* (Aix-en-Provence, CERSOI, Presses Universitaires d'Aix-Marseille) XVII : 325-36.

10. **Boudet C.** 2004, *Les Franco-Mauriciens entre Maurice et l'Afrique du Sud: identité, stratégies migratoires et processus de recommunaurisation*, 642 p. (Thèse de Doctorat : Science Politique : Institut d'Etudes Politiques, CEAN, Bordeaux).

11. **Boudet C.** 2005, « La construction politique d'une identité franco-mauricienne (1810-1968) : le discours identitaire comme gestion de la contradiction », *Kabaro/Revue Internationale des Sciences de l'Homme et des Sociétés, dossier* « L'identité et la construction de l'identité dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien » (Saint-Denis : Université de La Réunion, Paris : L'Harmattan) III (3-4) : 23-44.

12. **Boudet C.** 2006, « Pouvoir et technologies en situation coloniale : le monopole franco-mauricien sur les technologies sucrières à Maurice et au Natal (1825-1968) », in AHIOI, *Revue Historique de l'Océan Indien*, n°2, Saint-André, Graphica : 178-193 (Actes du colloque Sciences, Techniques et Technologies dans l'Océan Indien, du 17ème au 21ème siècles, Archives Départementales, Saint-Denis de La Réunion, 12-13 octobre 2005).

13. **Brubaker R.** 2001, « Au-delà de l'identité », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* 139 : 66-85.

14. **Bullier A.J.** 1981a, *Le parler franco-mauricien au Natal: une enclave francophone en Afrique du Sud : éléments d'une phonologie*, Paris, L'Harmattan, 181 p.

15. **Bullier A.J.** 1981b, « La communauté franco-mauricienne en Afrique du Sud », *Annuaire des Pays de l'Océan Indien* (Aix-en-Provence, CERSOI, Presses Universitaires d'Aix-Marseille) VIII : 265-273.

16. **Burkey R.M.** 1978, *Ethnic and Racial Groups. The dynamics of dominance*, Menlo Park, NJ, Cummings.

17. **Busino G.** 1992, *Elite(s) et élitisme*, Paris, Presses Universitaires de France, Que Sais-je n°2692, 127 p.

18. **Chauchat H.** 1999, « Du fondement social de l'identité du sujet », in H. Chauchat & A. Durand-Delvigne (éds.), *De l'identité du sujet au lien social. L'étude des processus identitaires*, Paris, PUF, pp. 7-26.

19. **Dinan M.** 1985, *Une île éclatée : analyse de l'émigration mauricienne - 1960-1982*, Port-Louis (Maurice), Best Graphics, 239 p.

20. **Dinan M.** 2003, *Mauritius in the making across the censuses 1846-2000*, Baie du Tombeau (Maurice), Caractère; Nelson Mandela Centre for African Culture, 120 p.

21. **Doane A.W. Jr** 1997, « Dominant Group Ethnic Identity in the United States: the Role of Hidden Ethnicity in Intergroup Relations », *Sociological Quarterly,* 38 (3) : 375-397.

22. **Dubey A.** 1997, *Government and Politics in Mauritius*, Dehli, Kaliya Publications.

23. **Duyker E.** (éd.) 1986, *Mauritian heritage, an anthology of the Lionnet, Commins and related families*, Australia Mauritian Research Group.

24. **Eriksen T.H.** 1993, *Ethnicity and Nationalism : Anthropological Perspectives*, Londres, Boulder, Pluto Press, 179 p. (coll. « Anthropology, culture and society »).

25. **Furnivall J.S.** 1944, *Netherlands India. A Study of Plural Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 502 p.

26. **Hattersley A.F.** 1950, *The British Settlement of Natal. A Study of Imperial Immigration*, Cambridge, Cambridge University Press, 350 p.

27. **Horowitz D.L.** 1985, *Ethnic Groups in Conflict*, Berkeley; Los Angeles; Londres, University of California Press, 697 p.

28. **Jenkins R.** 1994, « Rethinking ethnicity: identity, categorization and power », *Ethnic and Racial Studies*, 17 (2) : 197-223.

29. **Kaufmann E.P.** (éd.) 2004, *Rethinking ethnicity. Majority groups and dominant minorities*, Londres et New York, Routledge, 254 p.

30. **Lau Thi Keng J.C.** 1991, *Interethnicité et politique à l'île Maurice*, Paris, L'Harmattan, 225 p.

31. **Leclézio H.** 1914, « People and Politics », in A. MACMILLAN (éd.), *Mauritius Illustrated*, 1ère edition 1914, Londres, Collingridge; 2nde édition 1991, Papeete (Tahiti), Editions du Pacifique, pp. 136-142.

32. **Lenoir P.** 1979, « Un cas limite de pluralisme: l'île Maurice », *Cultures* 6 (1) : 65-85.

33. **Levi-Strauss C.** 1977, L'identité, Séminaire interdisciplinaire, 1974-1975, Paris, Quadrige, Presses Universitaires de France, 344 p. (coll. « Figures »).

34. **Marrier D'unienville N.** 1953, *L'oeuvre étonnante des Mauriciens*, Port-Louis, The General Printing and Stationery, 253 p.

35. **Martin D.C.** 1994, « Identités et politique. Récit, mythe et idéologie », in D.C. MARTIN (éd.), *Cartes d'identité. Comment dit-on « nous » en politique ?*, Paris, Presses de la FNSP, pp. 13-37.

36. **Mosca G.** 1939, *The ruling class: Elementi di scienza politica,* Traduction par H.D. Kahn, New York ; London : McGraw-Hill, 514 p.

37. **Nunn P.** 2005, « Le terme "Mauricien" : une représentation évolutive de l'idée de nation mauricienne », *Kabaro/Revue Internationale des Sciences de l'Homme et des Sociétés*, dossier « L'identité et la construction de l'identité dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien » (Saint-Denis : Université de La Réunion, Paris : L'Harmattan) III (3-4) : 11-21.

38. **Osborn R.F.** 1964, *Valiant Harvest : the founding of the South African sugar industry 1848-1926*, Durban, South Africa Sugar Association, 343 p.

39. **Peres H.** 1994, « Le village dans la nation française sous la Troisième République : une configuration cumulative de l'identité », *in* D.C. MARTIN (éd.), *Cartes d'identité. Comment dit-on "nous" en politique ?*, Paris, Presses de la FNSP, pp. 209-228.

40. **Rauville H.** (de) 1908, *L'île de France contemporaine*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 364 p.

41. **Rouillard A.** 2000, « Three hundred years of sugar manufacture in Mauritius », *Revue Agricole et Sucrière de l'Île Maurice* 79 (3) : 1-71.

42. **Rouillard S.** 1944, *Mes quatre années en Afrique du Sud,* Port-Louis, The General Printing and Stationery Company, 18 p.

43. **Schermerhorn R.A.** 1968, *Comparative Ethnic Relations, A Framework for Theory and Research*, New York, Random House, 325 p.

44. **Sheik Amode Hossen J.** 1992, « La notion de métissage: vérité idéologique et réalité symbolique », in J.-L. ALBER, C. BAVOUX & M. WATIN (éds.), *Métissages* (tome 2 « Linguistique et Anthropologie »), Paris, L'Harmattan : 67-80 (coll. « Les Cahiers du CRLH-CIRAOI »).

45. **Schnapper D.** 1998, *La relation à l'autre : au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 562 p.

46. **Smith M.G.** 1974, *The Plural Society in the British West Indies*, Berkeley, University of California Press, 359 p.

47. **Smith M.G.** 1987, « Some Problems with Minority Concepts and a Solution », *Ethnic and Racial Studies* 10 (4) : 342.

48. **Tapp.** (éd.) 1980, *Identités collectives et changements sociaux,* Toulouse, Privat, 456 p.

49. **Toussaint A.** (s.d., n.i.), *Historique de la Chambre d'Agriculture, île Maurice*, suivi d'une analyse des rapports annuels 1854-1951 et 1971.